



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 Mai 2012

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : THOMASSET Hugues – **BENY - SUR-MER** : DUVAL Alain, MAUGER Nathalie – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé – **COULOMBS** : HIMBAUT Régis, LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, GILOT Edmond – **CULLY** : COLLIN Jean-François, de SEZE Jean-Charles - **FONTAINE-HENRY** : BARBIER Thierry – **LANTHEUIL** : LEU Gérard - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence, GUERIN Daniel – **RUCQUEVILLE** : DAIREAUX Alain – **SAINT GABRIEL BRECY** : THOMAS Hubert - **THAON** : ISABEL Jean-Pierre, MAURY Richard – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Excusés :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre – **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric- **SAINT-GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre.

Absents :

FONTAINE-HENRY : CAILLERE Philippe - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse.

Secrétaire de séance : LAURENT Philippe.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Vote des subventions à attribuer aux associations pour 2012**
2. **Signature du marché du programme de travaux de voirie 2012**
3. **Suppression et création de postes dans le cadre d'avancements de grade**
4. **Suppression de la régie relative à la garderie périscolaire de Creully**
5. **Don d'un photocopieur**
6. **Information sur la construction de la garderie de Creully**
7. **Questions diverses et échanges**

Le compte rendu du conseil communautaire du 23 avril 2012 a reçu l'approbation de l'assemblée.

1. VOTE DES SUBVENTIONS A ATTRIBUER AUX ASSOCIATIONS EN 2012 :

Les membres de la commission Animation Culture Loisirs et Sports ont examiné les dossiers de demande de subventions pour l'exercice 2012 déposés par les associations de droit privé se situant ou intervenant sur le territoire de la Communauté de communes d'Orival.

Monsieur le vice-Président soumet ces propositions au conseil communautaire, d'un montant total de 53 160 € (*se reporter au tableau annexé*).

Commentaires :

- ✓ L'aéro model club du Bessin obtient une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour son meeting aérien.
- ✓ Le tennis club et l'AS de Martragny ont reçu une subvention de 500 € supérieure à celle de l'an passé en raison du nombre croissant de leurs adhérents.
- ✓ L'US Thaon Le Fresne Vallée de la Mue voit sa subvention augmentée de 1 460 € car elle inclut une aide qui était antérieurement apportée d'une façon distincte.
- ✓ Le Club BMX a besoin de réaliser des travaux d'aménagement afin de pouvoir accueillir des adhérents supplémentaires, ce qui explique la subvention exceptionnelle de 500 €.
- ✓ La subvention de l'association sportive de Creully est inférieure à celle de l'AS de Courseulles car elle bénéficie du prêt du minibus.
- ✓ L'association Recycle-âge, dont l'objectif est notamment d'accueillir des enfants autour de la pratique du jardinage, reçoit une subvention exceptionnelle de 500 € en raison de la création de nouvelles activités.
- ✓ L'Association Animation Loisirs Culture de Lantheuil reçoit une subvention exceptionnelle de 1 000 € en raison des festivités liées à l'anniversaire de sa création.
- ✓ L'association Pleine Vie reçoit une subvention de lancement de 500 €, après une mise en sommeil.
- ✓ L'augmentation de la subvention du « Thaon des loisirs » se justifie par l'accroissement du nombre de ses adhérents et celle de la Ferme Culturelle du Bessin par le développement de ses activités et de son rayonnement.

- ✓ L'association « Villiers mon Patrimoine » est une association naissante en gestation qui anime notamment des ateliers de fabrication du pain.
- ✓ Fontaine-Henry renaissance : pour l'organisation de l'évènement « Château Flore », cette association bénéficie d'une subvention de 1 000 € et des bus mis à sa disposition.
- ✓ Le Dit de l'Eau : cette manifestation de qualité est organisée pour la 3^{ème} année consécutive sur notre territoire, ce qui a peut-être contribué, en 2012, à la désaffectation des écoles de la CdC. Comme chaque année, l'association a bénéficié d'un accompagnement appréciable (prêt et montage de tentes, mise à disposition de personnel et du château de Creully).
- ✓ L'association Animation et promotion du patrimoine organise au mois d'août, à Creully, une fête médiévale avec un son et lumière.
- ✓ Une subvention de 800 €, destinée à l'association « Musique en Côte de Nacre. Rencontres Européennes de Courseulles et de Douvres » est ajoutée. Chaque année, un festival international de musique classique est programmé.
- ✓ Les amis du château de Fontaine-Henry organisent diverses animations tout le long de l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer les subventions aux associations de droit privé telles qu'elles figurent dans le tableau annexé, pour un montant total de 54 460 €.

2. SIGNATURE DU MARCHE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2012 :

Par délibération du 30 janvier 2012, le conseil communautaire a approuvé le programme de travaux de voirie de 2012.

L'appel public à la concurrence a été lancé le 17 avril 2012, dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 8 et 28 du code des marchés publics. Les travaux sont scindés en deux lots :

- Le lot N° 1, à dominante réfection de couches de roulement en enrobé avec quelques travaux divers, concerne les communes de Creully, Colombiers-sur-Seulles, Lantheuil et Martragny. Les variantes sont autorisées. Les travaux sont estimés à 275 000 € HT.
- Le lot N° 2, à dominante travaux de voirie divers concerne les communes de Bény-sur-Mer et Thaon. Les variantes sont interdites. Les travaux sont estimés à 290 000 € HT.

Des réunions de la commission d'appel d'offres, les 11 et 16 mai, et de l'analyse des offres, basée sur des critères de prix pour 60 % et de valeur

technique pour 40%, il ressort que, sur les six entreprises qui ont soumissionné, MARTRAGNY, COLAS, SCREG, MASTELLOTTO, EUROVIA et EIFFAGE, l'entreprise MARTRAGNY a été déclarée la plus avantageuse économiquement, pour les lots 1 et 2.

Récapitulatif du montant des marchés concernant l'ensemble de la CdC et des communes :

Lot 1 :

Tranche ferme : 193 512.80 € HT
Tranche conditionnelle : 26 630 € HT
Total : 220 142.80 € HT / 263 290.79 € TTC

Lot 2 :

Tranche ferme : 186 493.50 € HT
Tranche conditionnelle : 65 733.60 € HT
Total : 252 227.10 € HT / 301 663.61 € TTC

Montant des marchés relatifs à la CdC exclusivement :

Lot 1 :

Tranche ferme et tranche conditionnelle : 144 552.80 € HT/ 172 885.14 TTC

Lot 2 :

Tranche ferme et tranche conditionnelle : 138 831.40 € HT / 166 042.35 € TTC.

Les travaux du parking du cimetière canadien de Bénvy-Reviers étant imputés au budget du tourisme, l'enveloppe du budget Voirie est limitée à 294 149.62 €.

En conclusion, les estimatifs sont inférieurs aux prévisions, ce qui permettra de réaliser les tranches conditionnelles. Celles-ci seront précisées en commission Voirie (notamment concernant la réalisation de la rue des quatre chemins et du plateau de la rue de Bretteville à Creully).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés des travaux de voirie 2012 avec l'entreprise Martragny d'un montant, tranches ferme et conditionnelle cumulées, de 144 552.80 € HT/ 172 885.14 TTC pour le lot 1 et 138 831.40 € HT / 166 042.35 € TTC pour le lot 2, ainsi que toute pièce afférente.

3. SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote une suppression et une création de postes, dans le cadre d'avancements de grades, pour deux agents :

1 / concernant la régie du transport : suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à 35/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

2/ concernant le budget principal : suppression d'un poste d'animateur à 35/35^{ème} et création d'un poste d'animateur principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

Ces décisions prendront effet au 1^{er} juillet 2012.

4. SUPPRESSION DE LA REGIE RELATIVE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE CREULLY

Cette décision est reportée au prochain conseil communautaire après concertation avec la commune de Creully.

5. DON D'UN PHOTOCOPIEUR :

Les photocopieurs des services administratifs de la Communauté de communes ont dû être remplacés. L'un d'eux pouvant néanmoins encore être utilisé, il est proposé de le céder à titre gratuit à l'école du Paysage et de l'Horticulture de Saint Gabriel-Brécy. En effet, cet établissement, important pour notre territoire, doit être soutenu en raison de ses difficultés budgétaires qui ne lui permettent pas de renouveler son matériel.

Le photocopieur, dont le numéro d'inventaire est ORI-020-07-002, acquis le 19 novembre 2007, pour un coût de 7 360,90 € TTC, est amorti. Sa valeur comptable est nulle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à sortir ce bien de l'actif et à le céder à titre gratuit à l'école du Paysage et de l'Horticulture de Saint-Gabriel-Brécy.

6. INFORMATIONS SUR LA CONSTRUCTION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE CREULLY :

A la suite du transfert de la bibliothèque prévu dans les locaux de l'actuelle garderie, rue de Bretteville à Creully, la construction d'une nouvelle garderie dans l'enceinte du groupe scolaire est envisagée. Ce bâtiment pourrait accueillir, outre le service de garderie, le centre de loisirs sans hébergement, un deuxième dortoir destiné aux élèves de l'école maternelle et les ateliers du Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM).

Des documents visuels sont présentés à l'assemblée (*joint*s en annexe) :

- A. Le plan du site : y figurent l'école maternelle, l'école élémentaire, le R.S.I. et cinq classes mobiles dont quatre sont louées.
 - B. Les dépenses annuelles de location des classes mobiles : la construction du nouveau bâtiment polyvalent permettrait de mettre fin à la location de deux bâtiments mobiles. En y ajoutant, à la rentrée prochaine, la suppression de la classe élémentaire de Lantheuil, les économies annuelles seront de 18 276 €.
 - C. Financement de la construction du bâtiment polyvalent : une dépense équivalente de remboursement d'emprunt pourrait se substituer à cette charge. Une annuité d'emprunt de 18 276 € permettrait d'emprunter 255 250 €. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 65 217 €, celle du Conseil général de 12 000 €, le FCTVA de 60 000 € et un emprunt de 252 782 € permettraient de financer le coût total du bâtiment estimé à 390 000 € TTC (moyenne des coûts des quatre entreprises de constructions modulaires contactées. Les estimatifs évoqués au cours des années antérieures étaient inférieurs car ils ne prévoyaient qu'une salle de garderie).
 - D. L'analyse des besoins : il est nécessaire de répondre aux quatre besoins évoqués ci-dessus. L'école maternelle comptant 110 enfants, en petite et grande section, une quarantaine de lits sont nécessaires.
 - E. Divers plans d'aménagement : sont prévus deux salles de garderie et d'activités, un dortoir, deux espaces de rangement, des locaux techniques et des sanitaires, pour une surface totale d'environ 220 à 250 m². Un bureau administratif sera ajouté.
 - F. Deux simulations concernant l'aspect extérieur : un premier projet couvert d'un enduit semblable à celui de l'école et un deuxième projet recouvert de clin autoclave en épicea, tous deux conformes à la recommandation de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Spécificité : construction modulaire.

- Isolation : phonique et thermique (en respect de la réglementation thermique 2012).
- Calendrier : le chantier durera 4/5 mois, la livraison est prévue pour la rentrée de septembre 2013. Le chantier, qui s'effectuera notamment pendant la période scolaire, sera sécurisé, son accès se situera derrière le restaurant scolaire, grâce à une ouverture qui sera aménagée dans la haie.

Edmond GILOT demande si l'augmentation de la population de Creully attendue selon le PLU en cours d'élaboration a été prise en compte dans le dimensionnement du bâtiment. Il suggère d'autre part, au lieu de construire un bâtiment modulaire, d'agrandir le bâtiment scolaire existant afin d'éviter le déplacement des enfants à l'extérieur. Dans ce cas, un architecte devra être mandaté pour une nouvelle étude et un nouveau chiffrage. Jean-Charles de SEZE pense qu'un programme architectural devrait être élaboré afin que soient édifiés des bâtiments publics de qualité. Gérard LEU rappelle que le projet présenté, qui est cohérent, répond à la contrainte budgétaire.

Ce pré-projet est une première approche servant de base de réflexion. Certains éléments, tels que le taux bancaire et le coût notamment, seront à préciser.

7. QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES

- Information sur l'état d'avancement du parking de Creully : la première phase est engagée. Certains accès ont été revus, la haie bocagère a été conservée. Une réunion de chantier a lieu chaque mardi.
- Information sur la construction du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil. Le chantier touche à sa fin. L'inauguration est programmée le samedi 23 juin à midi, à la suite de la fête de l'école qui aura lieu également sur ce site.
- Informations sur le SIDOM de Creully :
 - la deuxième phase de l'étude relative à la mise en place de la redevance incitative, confiée à un Cabinet, est en cours. Un choix sera à faire entre plusieurs modes de calcul : à partir de la pesée, de la levée (par conteneur ou sac plein), ou de la vente de sacs. La redevance est plus équitable bien que de gestion plus lourde. Les délégués élus ont un pouvoir décisionnel, une concertation sera cependant menée auprès des collectivités concernées avant la prise de décision. Au conseil communautaire du 25 juin 2012, le SEROC et le SIDOM présenteront le bilan 2011 de leurs activités.
 - La construction d'une maison du tri sélectif et d'un centre de gestion est projetée.

- Le centre d'enfouissement d'Esquay sur Seulles, rempli, fermera ses portes fin 2012, par décision préfectorale.
- Il est rappelé l'importance d'installer une protection pour le chauffeur du tracteur épareuse.

La séance est levée à 22h35.